

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le onze février deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick – MOUSSERIN Jean-Luc – AUGER Patrick - DESSALCES Jean-Claude - LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel - HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Les procès-verbaux des deux précédentes séances sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2019, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat reporté	+ 90 372.89 €	Résultat reporté	- 64 102.58 €
Dépenses	- 216 113.91 €	Dépenses	- 53 944.27 €
Recettes	+ 244 612.75 €	Recettes	+ 169 908.07 €
<u>Résultat</u>	+ 118 871.73 €	<u>Résultat</u>	+ 51 861.22 €
		Résultat des restes à réaliser	- 83 116.00 €
Résultat de clôture	+ 87 616.95 €		

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020 comme suit :

- compte 1068 : 31 254.78 €
- compte 002 : 87 616.95 €
- compte 001 : 51 861.22 €.

REHABILITATION DU CAFE-RESTAURANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'engager les travaux de réhabilitation du café-restaurant,
- valide l'avant-projet sommaire qui s'élève à 320 000 € HT,
- sollicite les subventions de l'Etat, la Région, du Département et de Vichy Communauté pour aider au financement du projet,
- retient l'offre de la société SOCOTEC pour la mission de coordonnateur SPS et de contrôleur technique,
- décide d'affermir la tranche optionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre,
- décide la réalisation d'une étude économique par la CCI de l'Allier et
- valide le lancement de l'appel à projet de reprise d'activité commerciale.

BUDGET 2020 – AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES

Le Conseil Municipal autorise l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.

Fait à SEUILLET, le 14 Février 2020

Le Maire,
BONNET Pierre

